

Avis public

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 15 octobre 2019 à 19 h au 286, rue de la Falaise, à Tadoussac.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DÉROGATION MINEURE **DM2019-008**

Nature et effets :

- Demande de dérogation aux articles 14.4.1 du Règlement 253 relatif au zonage.
- Demande à ce que :
 - o Le bâtiment situé à l'ouest du terrain puisse intégrer une superficie totale de 105 mètres carrés. Par conséquent, le demandeur demande à ce que suite aux travaux, la superficie de plancher dudit bâtiment puisse être accrue de 47,3 mètres carrés alors que le règlement autorise un agrandissement maximal de 23 mètres carrés.

Identification du site concerné :

- 200, rue des Jésuites (lot 4 342 378 du cadastre du Québec)

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Tadoussac ce 16^e jour de septembre 2019



Marie-Claude Guérin
Directrice générale

